

Image not found or type unknown



Report d'expertise conséquences financières

Par **siobud**, le **24/01/2012** à **09:07**

Bonjour, rnsuite à un litige avec une entreprise un expert a été nommé par le tginj'ai du verser une provisionrnavjourd'hui mon dos m'empeche de me deplacer je marche avec des béquilles suis sous antiinflamatoire morphine cortisone et souffre horriblement .l'espertise doit avoir lieue dans 2 jours mon medecin estime que je ne peux participer (escalier exterieurmonter a l'echelle).rnpuis je reporter cette expertise a deux ou trois mois (il faut m'operer)rnet ne perdrais je rien sur ma provision versée?rnrnMerci pour votre réponse